



---

Besançon, le 11 décembre 2017

Monsieur le Maire,

D'avoir osé montré la FCPE du doigt

Pour sa si faible représentativité bisontine,

Moins de 5 % disait votre adjoint à l'Education,

Vous vaut aujourd'hui ce sarcasme en retour :

Quoi seulement 3,77 % de participation à votre consultation sur les rythmes ?

Et aussitôt vous concluez à un arbitrage en faveur des 4 jours.

Mais de quelle démocratie parle-t-on ?

Nous attendons donc les éléments permettant de justifier le caractère dérogatoire de vos 4 jours

Puisque le code de l'Education ne prévoit pas d'exception au principe de cohérence des dérogations avec les objectifs du service public d'éducation.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, mes salutations respectueuses.

Bénédicte BONNET

Présidente FCPE-25